

Service instructeur
Cabinet

N° 5^e/41-07

Service consulté

ÉCHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE

Résumé : *Le présent rapport a comme objet d'autoriser la prise en charge par le budget départemental des billets d'avion des enfants et agents participant aux échanges avec le Lot-et-Garonne.*

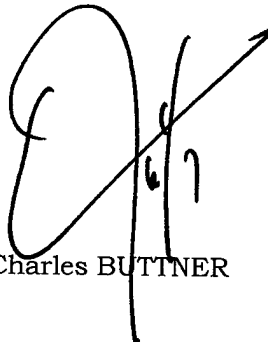
Au cours de sa séance du 15 décembre 2006, à l'occasion du vote du Budget pour 2007 (rapport 2007/I-5^{ème}/07), l'Assemblée Départementale a inscrit un crédit de 42 000 € au chapitre 67, nature 678, fonction 33, enveloppe 539, pour la poursuite des échanges traditionnels avec le Lot-et-Garonne.

Dans ce cadre, je vous invite à autoriser la prise en charge des billets d'avion par le budget départemental des enfants participant à cette action, ainsi que des accompagnateurs. Il est précisé que le coût total des titres de transport est estimé à 8 800 euros.

Les enfants séjourneront en Lot-et-Garonne du 17 juillet au 31 juillet 2007, après avoir accueilli préalablement leurs correspondants durant quinze jours. Ils seront encadrés à l'aller par une délégation de huit agents composée par Mesdames Estelle PEREZ, Danièle LEIBOVICI, Corinne OTT, Laurence SPORER, Véronique WANNER, Sophie BRONNER, Marie-Christine LEON, Laetitia KREUTER, dont vous êtes priés d'approuver la composition.

Il est entendu qu'en cas de désistement de l'une ou l'autre des personnes précitées composant l'équipe d'agents, le remplacement pourra être effectué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER